



Mémo

Date: 4 mai 2010

Objet: Procédure d'inscription - Cartes FIS 2010-2011

La date limite qui apparaîtra sur les premières listes 2010-11 est désormais le 1^{er} juin 2010. Veuillez distribuer les formulaires d'inscription, les déclarations de l'athlète et les formulaires d'évaluation médicale à vos athlètes FIS pour le processus de renouvellement.

Vous trouverez donc les frais ci-bas pour la saison 2010-2011.

Veillez noter qu'il est possible que les frais soient modifiés par Alpine Canada alpin.

N'oubliez pas que tous les athlètes (incluant les FIS) doivent participer à la levée de fonds du tirage GMC.

Tous les athlètes qui sont éligibles FIS doivent remplir les conditions suivantes afin de s'inscrire à la FIS.

Pour les athlètes de la DLS, veuillez SVP vous référer au montant de votre région. (Voir site Internet de la DLS).

- ❑ Être un membre en règle actif de SQA ayant acquitté sa cotisation.
- ❑ Remplir la déclaration FIS et le formulaire médical puis transmettre un paiement de **452\$**.
- ❑ Toutes les inscriptions FIS **doivent passer par votre région**. (Les régions doivent retourner les formulaires avant le 28 mai 2010).
- ❑ Remplir la déclaration FIS et transmettre un paiement de **502\$** directement à votre région si le timbre de poste est après le 28 mai 2010, mais avant le 25 Août 2010.
- ❑ Remplir la déclaration FIS et transmettre un paiement de **542\$** directement à votre région si le timbre poste est après le 1 septembre 2010. Les inscriptions/paiements doivent être reçus au moins 14 jours avant la date de clôture de chaque liste FIS afin de s'assurer que l'inscription apparaîtra sur la liste suivante et éviter ainsi des frais supplémentaires pour une déclaration de points immédiate.
- ❑ Remplir la déclaration FIS et transmettre un paiement de **642\$** directement à votre région si le timbre poste est après le 1 septembre 2010 pour une confirmation immédiate des points avant la liste FIS suivante.
- ❑ SQA doit s'assurer que chaque athlète est informé du coût d'ACA pour les cartes FIS et de la politique médicale à l'étranger ci-jointe.
- ❑ Il est de la responsabilité de l'athlète de s'assurer que son nom apparaisse sur le site de la FIS avec la mention 'statut actif' avant sa première épreuve FIS. L'athlète doit communiquer avec SQA qui à son tour communiquera avec la Directrice des services aux membres d'ACA. Veuillez allouer un délai d'une semaine avant de voir le statut correctement indiqué. Des frais de retard seront calculés en fonction de la situation.
- ❑ SQA remettra une liste complète des athlètes FIS à ACA avec les formulaires FIS et les formulaires médicaux dûment signés. Seules les inscriptions FIS complètes incluant le formulaire d'inscription, le formulaire médical et la déclaration (1^{ère} fois FIS) seront analysées par ACA.

Annulation des cartes FIS

- ❑ Les demandes d'annulation doivent parvenir de SQA et être adressées à la Directrice des services aux membres avant le 15 octobre 2010.
- ❑ Des frais de 75\$ seront néanmoins retenus par ACA. Il n'y a absolument aucune possibilité d'annulation après la date du 15 octobre 2010.